CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES

Procès-verbal de la réunion du Conseil de Faculté du mercredi 20 avril 2022
Visioconférence TEAMS

Présences :
Jean-Luc Bonnaud (Histoire)
Richard Boulanger (Musique)
David Décarie (Études françaises)
Pierre-Marcel Desjardins (HÉP)
Julie Forgues (Arts visuels)
Thomas Hodd (Anglais)
Émilie Grace Lavoie (rep. unité II)
Matthieu LeBlanc (Vice-doyen)
Ève Léger (Rep. étud., Sc. soc.)
Gervais Mbarga (Info.-comm.)
Denise Merkle (Traduction et langues)
Marie-Andrée Pelland (Sociologie et criminologie)
Jean-François Thibault (Doyen)
Dominique Thomassin (Secteur langue et secrétaire)
Guy Vincent (Histoire et géographie)

Absences motivées :
Guillaume Lépine (Rep. prof., Arts)
Marie-Noëlle Ryan (Philosophie)
Lise Savoie (Travail social)
Arnaud Scaillerez (Rep. prof., Sc. Soc.)
Katia Talbot (Art dramatique)

1. Adoption de l'ordre du jour de la réunion du 20 avril 2022

Le doyen demande si des points doivent être ajoutés à l'ordre du jour. On demande l'ajout du point 10.1 : Coordination des conférences à la faculté.

Il rappelle que, comme pour les dernières réunions du Conseil de faculté, les votes se dérouleront par consensus, c'est-à-dire qu'une proposition sera adoptée si personne ne manifeste son désaccord.

Gervais Mbarga propose l'adoption de l'ordre du jour. La proposition est adoptée par consensus.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 mars 2022

Le doyen demande si le projet de procès-verbal reflète bien les propos tenus lors de la dernière réunion et si des membres souhaitent y apporter des modifications. Il rappelle que les coquilles doivent être signalées directement à la secrétaire.

Denise Merkle propose l'adoption du procès-verbal. La proposition est adoptée par consensus.

3. Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 2 mars 2022

Point 5.1 : L'avis du Conseil de faculté relativement à l'abolition de la connexité dans les programmes de B.A.-B. Ed. (secondaire) a été transmis à la Faculté des sciences de l'éducation le 4 mars dernier.

Point 8 : Le rapport d'année sabbatique de Didier Tatoutchoup a été acheminé au Bureau des affaires professorales.

Point 9.1 : La Journée portes ouvertes fait partie des points à l'ordre du jour de cette présente réunion.

Point 9.2 : Des rencontres ont eu lieu avec la Formation continue pour discuter de la création de microprogrammes au Département de traduction et des langues ainsi qu'au Département d'arts visuels. Une troisième rencontre est prévue en mai prochain au sujet d'un microprogramme en innovation sociale. Le vice-doyen invite les unités qui veulent proposer la création de ce type de formation à communiquer avec lui afin qu'une rencontre avec la Formation continue soit organisée.

Point 10.1 : Le rapport du comité paritaire fait partie des points à l'ordre du jour de cette présente réunion.

4. Affaires étudiantes

Ève Léger mentionne que le banquet de la Faculté des arts et des sciences sociales a été un succès pour les étudiantes et étudiants, mais comme la date a été annoncée tardivement, le corps professoral n'était pas présent, contrairement aux éditions précédentes.

Le doyen réitère sa proposition, à savoir que les associations étudiantes de la FASS travaillent en collaboration avec le décanat pour l'organisation du banquet, comme on le fait dans d'autres facultés.

Par ailleurs, des élections se sont tenues et Simon Leblanc sera le prochain représentant étudiant au Conseil de faculté. La transition se fera dans les semaines à venir et il sera probablement présent à la prochaine réunion du Conseil. Ève Léger occupera quant à elle le poste de présidente de l'Association des étudiants et étudiantes des sciences sociales.

Un membre indique que le Conseil étudiant en histoire n'a pas obtenu sa péréquation depuis la pandémie et que les étudiantes et étudiants des arts n'ont pas eu droit de vote lors des dernières élections.

Ève Léger explique que le conseil étudiant des arts n'a reçu aucune candidature depuis quelques années et que cette année, deux postes du Conseil étudiant des sciences sociales étaient destinés spécifiquement aux étudiantes et étudiants en arts, mais personne ne s'est présenté.

De plus, la FEECUM se penche sur la question de la péréquation parce que sans Conseil étudiant, et donc sans trésorière ou trésorier, elle est réticente à verser l'argent de la péréquation.

5. Création / modification / évaluation de programmes / cours

5.1 Département d'études françaises [Annexe 1]

Karine Gauvin présente les modifications apportées aux programmes de 2e et 3e cycle en linguistique. L'intitulé des programmes, qui passent de « sciences du langage » à « sociolinguistique », constitue l'une des modifications majeures de ce projet, ce qui répond aux recommandations émises notamment lors de la dernière évaluation externe. L'Université de Moncton sera ainsi le seul établissement au Canada à offrir des programmes d'études supérieures axés précisément sur la sociolinguistique.

Les séminaires ont été abolis et de nouveaux cours, moins nombreux mais présentant des thématiques plus précises et spécialisées, ont été créés. Le séminaire de méthodologie a été modifié et le titre, *Processus de recherche*, reflète mieux le contenu de ce cours obligatoire à la maitrise en sociolinguistique et optionnel au doctorat. Il sera désormais double-siglé LING et LITT.

Une membre indique que les étudiantes et étudiants inscrits à la maitrise en sciences sociales suivent également un cours intitulé *Processus de recherche*, et le doyen encourage les unités concernées à collaborer en ce sens.

Il ajoute que ces modifications devront passer par plusieurs instances, dont le Comité des programmes des études supérieures (CPS), le CPR, le Sénat et la CESPM, ce qui rallonge le processus, mais assure la qualité des programmes.

5.1.1 Modification de la M.A. en sciences du langage

David Décarie propose la modification de la M.A. en sciences du langage. Appuyée par Marie-Andrée Pelland, la proposition est adoptée par consensus.

5.1.2 Modification du Ph. D. en sciences du langage

David Décarie propose la modification du Ph. D. en sciences du langage. Appuyée par Marie-Andrée Pelland, la proposition est adoptée par consensus.

5.1.3 Abolition et création de cours LING (2e et 3e cycles)

David Décarie propose l'abolition et la création de cours LING (2e et 3e cycles). Appuyée par Marie-Andrée Pelland, la proposition est adoptée par consensus.

5.2 Département de musique [Annexe 2]

5.2.1 Modification de cours MUSI

Richard Boulanger présente les modifications de cours MUSI, dont les objectifs et la description ont été légèrement précisés. Comme ces cours sont souvent confiés à des chargées et chargés de cours, les changements assurent une plus grande uniformité dans l'enseignement et clarifient l'orientation que doivent prendre ces cours.

Richard Boulanger propose la modification des cours MUSI. Appuyée par Denise Merkle, la proposition est adoptée par consensus.

6. Suivis : RDD / RVD / Sénat / Comité des programmes

Le Comité des programmes a tenu plusieurs réunions dans les derniers mois et les dossiers présentés par la FASS sont maintenant à jour. Certains dossiers relevant de la FASS seront d'ailleurs présentés au Sénat académique du mois de mai.

7. Modification au projet d'année sabbatique

7.1 Roger Lord (Département de musique)

Le doyen explique que Roger Lord a dû modifier son projet d'année sabbatique de type C en raison de la pandémie. Certaines pièces n'ont pas pu être travaillées comme prévu et la collaboration avec une personne résidant à l'étranger n'a pas pu avoir lieu. Parmi les modifications présentées figure l'enregistrement de vidéos qui seront diffusées sur YouTube.

8. Rapport du Comité paritaire [Annexe 3]

Le doyen rappelle que la réception du rapport du Comité paritaire avait soulevé des préoccupations chez des membres du corps professoral et qu'un point sur cette question avait été ajouté à l'ordre du jour du dernier Conseil de faculté. Depuis, l'ABPPUM a acheminé une lettre à la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales au sujet des préoccupations que soulevait ce rapport et le doyen demande si les membres souhaitent qu'il envoie aussi une lettre à cet effet.

Une membre indique que, d'après certains collègues, la FESR ainsi que l'Université de Moncton signeront la déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (DORA).

Un membre explique que ses collègues n'ont pas été dérangés par le contenu du rapport et que le facteur d'impact était effectivement mentionné, mais sans que ce soit réellement préoccupant.

Un membre ajoute que ses collègues se questionnaient sur la façon de mesurer l'impact, par exemple pour un article publié dans une revue de littérature. Il croit qu'écrire une lettre constituerait une bonne approche.

Le doyen suggère de rédiger une ébauche de lettre, de la présenter lors du prochain conseil et de décider à ce moment s'il convient ou non de l'envoyer au nom des membres du conseil.

9. Informations

9.1 Budget 2022-2023

Le Conseil des gouverneurs a adopté le budget de la FASS tel que présenté, incluant l'ajout de 10 000 $ annuellement pour l'accueil d'artistes en résidence.

Ce budget vient confirmer les cinq postes actuellement ouverts à la FASS. Il informe les membres que les unités académiques peuvent donc partir de l'attribution qu'il leur a fait parvenir par courriel en janvier dernier.

9.2 Journée Portes ouvertes | Jeudi 2 juin 2022

La journée Portes ouvertes sera organisée cette année après deux ans de pause en raison de la pandémie. Elle aura lieu le 2 juin 2022 et le campus accueillera près de 1000 élèves des écoles secondaires francophones de la province. Habituellement, toutes les disciplines de la FASS étaient présentées en même temps, mais cette année, on a procédé à des regroupements par disciplines.

Le vice-doyen fera parvenir aux représentantes et aux représentants des disciplines des informations au sujet des salles où les présentations se dérouleront ainsi que des consignes sur leur format.

9.3 Livraison des cours en cas de fermeture du campus pour cause de tempête [Annexe 4]

L'équipe de direction a établi qu'à compter de l'automne 2022, les cours pourront être offerts sur Teams lorsque le campus est fermé en raison d'une tempête et que les professeures et professeurs devront indiquer dans leur plan de cours si leur cours sera offert en mode synchrone sur Teams ou en mode asynchrone. Les examens par contre seront annulés et reportés en cas de fermeture du campus.

Le doyen invite les membres à en informer leurs collègues ainsi que les chargées et chargés de cours. Afin d'éviter de créer des déséquilibres entre les cours, ou de devoir composer avec des problèmes techniques liés aux pannes d'électricité entre autres, il suggère que les plans de cours annoncent d'emblée l'annulation des cours.

9.4 Collation des grades | Printemps 2022

La collation des grades aura lieu en présentiel cette année et elle sera constituée de trois cérémonies qui accueilleront les cohortes des trois dernières années. La cérémonie soulignant les diplômées et diplômés de la FASS se tiendra le samedi 28 mai 2022 en matinée.

Chaque diplômée ou diplômé pourra être accompagné de trois invités, mais aucune indication n'a été transmise jusqu'à maintenant sur le nombre de professeures et professeurs qui pourront être présents.

9.5 Dates importantes

Le doyen rappelle quelques dates importantes qui seront d'ailleurs envoyées aux membres par courriel.

- Les charges de cours à afficher pour l'automne 2022 devront être envoyées le plus tôt possible, et au plus tard le 9 mai, au doyen ainsi qu'en copie conforme à Claudette Gallant et à Marise Dupuis.

- Pour les postes temporaires dont les contrats se terminent le 30 juin 2022, la professeure ou le professeur doit remettre son dossier au plus tard le 23 mai 2022 et le rapport de l'Assemblée départementale doit être acheminé au décanat au plus tard le 24 juin 2022.

- Le Rapport annuel des activités professorales doit être envoyé au décanat au plus tard le 23 mai 2022.

- Les charges académiques doivent être remises le plus tôt possible et au plus tard le 23 mai 2022.

- Les chargées et chargés de cours doivent remettre leur dossier d'évaluation au plus tard le 13 mai 2022 et le rapport de l'Assemblée départementale lui sera renvoyé au plus tard le 2 juin 2022. Ce rapport doit ensuite être acheminé au décanat au plus tard le 7 juin 2022.

- Pour les professeures et professeurs dont le contrat se termine après le 30 juin 2022, la remise des dossiers et leur évaluation sont reportées à l'automne 2022.

- La remise et l'évaluation des dossiers de promotion et permanence sont aussi reportées à l'automne 2022.

9.6 Assemblée facultaire et fête des retraité.e.s

Une assemblée facultaire se tiendra au début du mois de juin 2022 et sera suivie d'un cocktail visant à souligner les personnes parties à la retraite depuis le 1er juillet 2019.

Lors de l'assemblée facultaire, on souhaite recevoir entre autres le recteur pour discuter de l'état d'avance de l'exercice de planification stratégique. Un avis de convocation sera envoyé prochainement.

Une membre demande si ce sera une occasion d'exposer certaines préoccupations. Le doyen confirme que les échanges de toute nature seront les bienvenus.

10. Autres points

10.1 Coordination des conférences à la faculté

Jean-Luc Bonnaud explique que des conférences offertes à la FASS se déroulent parfois en même temps et demande si un système plus centralisé pourrait être mis en place pour éviter de devoir choisir entre deux conférences.

Le vice-doyen a fait le même constat et demande que les organisatrices et organisateurs transmettent leur date au décanat pour éviter ces chevauchements. Les conférences sont souvent planifiées le mercredi midi, puisqu'aucun cours n'est offert à cette heure.

Le doyen réfléchit à la possibilité d'avoir un calendrier commun à la faculté permettant d'inscrire les dates des événements et de prévenir l'offre de deux conférences au même moment.

11. Clôture de la séance

Richard Boulanger propose la levée de la séance à 14 h 33.

Jean-François Thibault

Matthieu LeBlanc